

2011: EL2

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITEUR :** Jim Grieve  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'apprentissage des jeunes enfants

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des opérations et des finances

**DATE :** Le 5 avril 2011

**OBJET :** **Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants—  
Planification du programme pour 2013-2014 (4<sup>e</sup> année de mise en œuvre) et 2014-2015 (5<sup>e</sup> année)**

Nous commençons à entamer la planification des dernières étapes de mise en œuvre du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, de sorte que d'ici la rentrée en 2014, le programme pourra desservir l'intégralité des élèves de cet âge inscrits dans les écoles financées par les deniers publics en Ontario. Pour l'instant, nous avons annoncé les écoles sélectionnées et le financement d'immobilisations pour la prestation du programme à temps plein pour les trois premières années du programme. Dans le cadre de ce processus de planification, les conseils doivent désormais proposer des établissements pour la quatrième et cinquième année de mise en œuvre.

Les trois premières années de mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein permettront de desservir 49 % des effectifs prévus en Ontario. Les dernières étapes permettront l'expansion du programme aux 51 % restants dans les écoles financées par les deniers publics relevant des conseils scolaires de l'Ontario : la quatrième année bénéficiera un autre 25 % des élèves et la cinquième, le pourcentage restant, tel qu'illustré dans le tableau ci-après<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ces chiffres peuvent changer à mesure que de nouvelles données démographiques ou sur l'effectif se feront disponibles.

Année	% (Total annuel)	% (Total cumulatif)	Nbre d'élèves MJ-TP (Cible cumulative visée)
1 <sup>ère</sup> Année (2010-2011)	15 %	15 %	35 000
2 <sup>ème</sup> Année (2011-2012)	5 %	20 %	50 000
3 <sup>ème</sup> Année (2012-2013)	29 %	49 %	122 000
4 <sup>ème</sup> Année (2013-2014)	25 %	74 %	184 000
5 <sup>ème</sup> Année (2014-2015)	26 %	100 %	247 000

Nous sommes conscients que la tâche de sélectionner des écoles et de faire la mise en œuvre de cette initiative avec autant de célérité est extrêmement ardue pour les conseils scolaires. Au nom des enfants et de leurs familles, nous vous sommes reconnaissants des nombreux efforts que vous déployez à ce chapitre.

Cette note de service EL vous renseigne sur les étapes de planification pour la mise en œuvre de la quatrième et cinquième année de mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et sur les places cumulatives que chaque conseil devra prévoir pour les années scolaires 2013-2014 (voir l'annexe 1) et 2014-2015 (pourcentage restant), respectivement. Voici un aperçu du contenu de cette note de service :

- A. Calendrier de planification et de rapport
- B. Lignes directrices pour la sélection des écoles
- C. Énoncé des besoins financiers
- D. Personnes-ressources (soutien et information)

## **A. CALENDRIER DE PLANIFICATION ET DE RAPPORT**

### Échéancier pour la sélection des écoles

Pour veiller à l'institution progressive et opportune de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein dans les écoles pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, les conseils doivent nous faire savoir quelles sont les écoles qu'ils recommandent pour cette quatrième et cinquième année de mise en œuvre en fonction des places prévues pour leurs élèves indiquées à

l'Annexe 1, et ce d'ici le **6 mai 2011**. Cette information sera présentée au Ministère au moyen d'un nouveau formulaire type à remplir en ligne qui paraîtra d'ici deux semaines.

NOTA : La date limite du 6 mai se rapporte uniquement à la sélection des établissements. Les dates limites pour la présentation des demandes de financement sont indiquées dans la section suivante.

Le formulaire est semblable à celui utilisé pour la sélection des écoles pour la troisième année de mise en œuvre. Les données essentielles pour chacune des écoles sélectionnées par les conseils y seront déjà intégrées, de sorte que les conseils pourront se contenter de remplir uniquement les champs nécessitant des précisions. Les agentes et agents d'éducation de la Direction de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants se tiendront à la disposition des conseils pour les aider à remplir le formulaire de sélection des écoles.

Le personnel du Ministère travaillera en étroite collaboration avec les conseils pour passer en revue les écoles recommandées et veiller à ce que l'on adhère aux lignes directrices sur la planification décrites dans la présente note de service.

### Échéancier pour les demandes de financement

Les conseils scolaires sont priés de présenter leurs besoins de financement correspondant aux écoles proposées pour la quatrième année de mise en œuvre dans le formulaire de sélection des écoles d'ici le **24 juin 2011** et pour la cinquième année, d'ici le **28 octobre 2011**. Les analystes financiers du Ministère passeront en revue les demandes de financement indiquées pour chaque école nommée dans ce formulaire. Nous encourageons les conseils à présenter cette information le plus tôt afin de permettre un examen rigoureux et opportun de leurs besoins de financement. Le Ministère a l'intention d'informer les conseils du financement approuvé pour les établissements sélectionnés pour la quatrième année dès la fin de l'automne 2011, et pour la cinquième année, dès le début du printemps 2012.

## **B. LIGNES DIRECTRICES POUR LA SÉLECTION DES ÉCOLES**

Veillez noter les lignes directrices suivantes pour la sélection des écoles pour la quatrième et cinquième année de mise en œuvre :

### *Consultation*

- Votre leadership et votre travail en collaboration sont un élément clé de la réussite de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Les conseils scolaires sont priés de poursuivre leur planification en consultation avec les conseils contigus de langue anglaise et française tout au long du processus de sélection des écoles. Les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) doivent également être invités à participer au vu du rôle qu'il leur appartient de jouer dans l'évaluation de l'impact du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein sur les services de garde d'enfants

### *Programmes de garde d'enfants agréés*

- Bien que des places exclusives de garde d'enfants dans les écoles ne seront plus requises pour les enfants âgés de quatre et de cinq ans, il faudrait songer à réaménager les locaux à des fins préscolaires (de 2,5 à 3,8 ans) et/ou pour la garde des nourrissons et des tout-petits où les programmes sont viables. En leur qualité de gestionnaires du système de garde d'enfants agréé, les GSMR et les CADSS devraient travailler de concert avec les conseils et les fournisseurs des services de garde pour étudier les possibilités et faire un usage optimal de l'espace disponible en fonction des besoins communautaires.

### *Programmes de soutien parental*

- En principe, les programmes de soutien parental, dont les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles et les Centres de la petite enfance de l'Ontario, ne devraient pas avoir à déménager à l'issue du processus de sélection des écoles. Bien entendu, ces programmes sont examinés de manière suivie et pourraient devoir déménager pour d'autres motifs. Veuillez noter que le Ministère a des exigences et recommandations précises à l'égard de l'emplacement des Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles au sein des écoles.

### *Atteindre l'inscription à 74 % d'ici la quatrième année*

- L'inscription cumulative pour les quatre premières années de mise en œuvre du programme à temps plein au sein d'un conseil devrait s'élever en tout à 74 % de l'effectif qu'il prévoit pour la maternelle et le jardin d'enfants en 2013-2014 (voir l'annexe 1). Pour aider les conseils à atteindre ce but, le Ministère continuera à les autoriser à réduire les places réservées aux élèves lors de la quatrième année pour résoudre les pressions relatives à l'inscription lors de la première, deuxième et troisième année du programme. Par ailleurs, les conseils où le nombre d'inscriptions sera inférieur à leur capacité auront l'option d'augmenter les places réservées aux élèves. Cette approche reconnaît que le patron de l'inscription varie suivant les besoins locaux et veille à ce que tous les conseils atteignent l'inscription à 74 % d'ici l'année scolaire 2013-2014.
- Si les conseils peuvent démontrer que l'effectif réel sera inférieur à leur cible pour toute future année de mise en œuvre, ils peuvent demander que l'on reporte un établissement d'une liste approuvée d'une année future pour l'ajouter à la liste de l'année à venir, sous réserve que la prévision ainsi remaniée demeure conforme à la cible et qu'il n'y ait aucune répercussion financière. Les conseils désireux d'effectuer un tel transfert doivent soumettre leur demande à la considération à l'agente ou à l'agent d'éducation du bureau régional correspondant de la Direction de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au **31 mars** de l'année en cause. Veuillez noter que le Ministère ne permettra pas le transfert d'une école approuvée à une année ultérieure. Une fois que le Ministère aura approuvé les écoles, les conseils seront tenus d'offrir le programme à temps plein dans ces établissements en vertu du règlement pris en application de la *Loi sur l'éducation*.

### *Expansion du programme/mobilisations non prévues au budget*

- Les conseils scolaires devraient songer à limiter les plans pour l'expansion du programme en sa quatrième année au nombre de places alloué aux élèves pour 2013-2014 (voir l'annexe 1). Ils devraient faire preuve de prudence à l'heure de faire leurs postulats de sorte que toute mobilisation d'une *certaine importance* non prévue au budget puisse être soutenue (p. ex. mise en œuvre du programme à temps plein dans l'intégralité du conseil). Par conséquent, nous vous saurions gré de communiquer avec le directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières – Andrew Davis ([andrew.davis@ontario.ca](mailto:andrew.davis@ontario.ca)) – pour discuter des répercussions financières de ce type de mobilisations

### *Une approche intégrale dans les écoles*

- Les écoles sélectionnées doivent veiller à ce que toutes leurs classes de maternelle ou de jardin d'enfants soient conformes au nouveau modèle d'apprentissage à temps plein étant donné qu'il s'agit d'adopter une approche intégrale à l'égard de la conception et de la prestation du programme au sein de l'école.

### *Comité d'étude des subventions pour les installations destinées aux élèves*

- Pour la quatrième et la cinquième année, les conseils scolaires peuvent proposer des écoles à envisager pour la prestation de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, même s'ils sont en plein processus d'examen des installations par le Comité d'étude des subventions pour les installations destinées aux élèves.
- Le Ministère fera savoir que le fait de sélectionner une école en plein processus d'examen pour la prestation de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein lors de la quatrième ou cinquième année, n'empêche nullement la fermeture de l'école, s'il en est décidé ainsi. Le cas échéant, le conseil devra préciser comment il entend desservir dans l'année à venir les élèves touchés de manière à garantir la prestation de la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein sans interruption.
- À l'instar de ce qui a été fait pour la deuxième et troisième année de mise en œuvre, le Ministère n'approuvera pas le financement de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein dans des écoles faisant l'objet d'un examen des installations, et ce jusqu'à conclusion du processus.

### **À l'heure d'établir les écoles prioritaires devant offrir la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein en 2013-2014, le critère suivant est absolument impératif :**

#### *Répartition géographique*

- Comme critère au départ, les conseils scolaires devraient songer aux divers besoins de toutes les collectivités qu'ils desservent et sélectionner des écoles pour la quatrième année dans des régions qui ne se sont pas vu attribuer une école offrant le programme lors de la première, deuxième ou troisième année.

## C. ÉNONCÉ DES BESOINS FINANCIERS

Le processus et les critères suivis pour évaluer les besoins financiers pour la prestation de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein dans chacune des écoles devant offrir le programme lors de la quatrième et cinquième année de mise en œuvre suivront un cheminement similaire à celui de l'examen effectué pour les établissements sélectionnés pour la troisième année, tel qu'indiqué dans la note de service 2010: SB47, du 19 octobre 2010. Néanmoins, certains aspects méritent quelques précisions.

- Les conseils scolaires doivent présenter les plans d'implantation des écoles actuelles à échelle (si ce n'est pas à échelle, on s'attend à ce que les conseils indiquent les dimensions de chaque classe de maternelle et de jardin d'enfants existantes). Ces plans doivent illustrer la configuration actuelle de l'école sans refléter les changements prévus.
- Les conseils doivent confirmer la prévision réelle d'effectifs de la maternelle et du jardin d'enfants (sans l'arrondir à un multiple de 26 élèves) dans chaque école qui participera au programme à temps plein lors de la quatrième et cinquième année de mise en œuvre.
  - Si le conseil scolaire prévoit une augmentation ou diminution importante au niveau de l'effectif qui ne correspond pas à la tendance d'inscription actuelle, il lui faudra justifier cet écart dans la case réservée aux commentaires du formulaire de sélection des écoles.
- Les allocations pour le réaménagement des salles de classe seront établies en fonction du nombre de nouvelles classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein créées et non pas du nombre de classes élémentaires réaménagées (p. ex., une école qui transforme trois classes élémentaires en deux nouvelles classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein obtiendrait uniquement le financement prévu pour le réaménagement des deux classes de maternelle et du jardin d'enfants).

### Traitement des nouvelles écoles

Dans certains cas, un conseil scolaire pourrait vouloir recommander une nouvelle école comme établissement offrant la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein lors de la quatrième ou cinquième année. Le Ministère déterminera l'admissibilité des nouvelles écoles proposées en fonction de l'état de financement des immobilisations de l'école.

Toutes les nouvelles écoles proposées doivent obtenir les fonds d'immobilisations ainsi que l'approbation du Ministère avant qu'elles ne soient annoncées comme des écoles offrant le programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein.

Le Ministère exige l'obtention de l'autorisation d'aller de l'avant avant d'annoncer des nouvelles écoles comme établissements offrant la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein dans le souci de garantir que le conseil dispose d'immobilisations suffisantes pour construire l'école ainsi que pour offrir des assurances raisonnables que le projet aura conclu à temps pour l'introduction du programme à temps plein lors de la quatrième ou cinquième année.

Les conseils scolaires doivent retenir que le fait de recommander une nouvelle école proposée comme établissement offrant le programme à temps plein lors de la quatrième ou cinquième année ne veut pas dire que le Ministère fournira au conseil le financement nécessaire pour la

construction de l'école. Le processus pour passer en revue les projets prioritaires d'immobilisations des conseils est distinct de celui de l'approbation des écoles sélectionnées. Pour les nouvelles écoles élémentaires dont le financement sera approuvé, le Ministère continuera à fournir un financement d'appoint en fonction des besoins d'espace supplémentaire pour le Programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein.

#### **D. PERSONNES-RESSOURCES (SOUTIEN ET INFORMATION)**

Les agentes et agents d'éducation de la Direction de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants se tiendront à votre disposition dans chaque bureau régional pour vous aider. Ce sont vos principales personnes-ressources pour toute information ultérieure à propos de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, y compris pour la quatrième et cinquième année de mise en œuvre.

Pour toute précision ultérieure sur le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, veuillez communiquer avec :

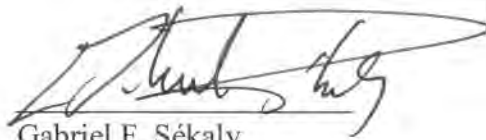
Mise en œuvre	Pam Musson Directrice, Direction de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	416-314-8192 pam.musson@ontario.ca
Politiques et programmes	Jill Vienneau Directrice, Direction des politiques et des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	416-314-2190 jill.vienneau@ontario.ca
Analyse et responsabilité financières	Andrew Davis Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières	416-327-9356 andrew.davis@ontario.ca
Politiques d'immobilisations	Grant Osborn Directeur intérimaire, Direction des politiques d'immobilisations	416-325-1705 grant.osborn@ontario.ca

La maternelle et le jardin d'enfants à temps plein est une initiative avant-gardiste et vous pouvez être fiers des efforts que vous avez consentis pour que ce programme soit une véritable réussite pour les enfants et les familles de l'Ontario. D'ici septembre 2014, la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein sera entièrement implanté partout dans la province. Le Ministère ne demande qu'à poursuivre les efforts de collaboration avec les conseils scolaires, les écoles et les municipalités en vue de mettre en œuvre le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le sous-ministre adjoint,



Jim Grieve  
Sous-ministre adjoint



Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint

cc. :   Conseils scolaires de district – Leaders de l'apprentissage des jeunes enfants  
          Conseils scolaires de district – Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances  
          Gestionnaires des services municipaux regroupés  
          Conseils d'administration de district des services sociaux  
          Ministère de l'Éducation, équipe de direction  
          Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, sous-ministre adjoint, Division des politiques et de la planification stratégiques, Darryl Sturtevant  
          Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, sous-ministre adjointe, Division de la prestation des services, Nancy Matthews



---

**Bureaux régionaux du Ministère de l'éducation**

---

**Bureau régional de Barrie****Ana Marie Prokopich** (conseils scolaires de langue anglaise)

20, ch. Bell Farm, unité 9

Barrie (Ontario) L4M 6E4

Téléphone : 705-725-7260

Télec. : 705-725-7635

---

**Bureau régional de London** (conseils scolaires de langue anglaise)**Rod Peturson**

217, rue York, bureau 207

London (Ontario) N6A 5P9

Téléphone : 519-667-1440 poste 235

Télec. : 519-667-9769

---

**Bureau régional d'Ottawa****Jacques Torjman** (conseils scolaires de langue française et anglaise)

1580, ch. Merivale, bureau 504

Nepean (Ontario) K2G 4B5

Téléphone : 613-225-9210 poste 136

Télec. : 613-225-2881

---

**Bureau régional de Sudbury****Renée Brouillette** (conseils scolaires de langue française et anglaise)

199, rue Larch, bureau 1103

Sudbury (Ontario) P3E 5P9

Téléphone : 705-564-7281

Télec. : 705-564-4233

---

**Bureau régional de Thunder Bay** (conseils scolaires de langue anglaise)**Heather Exley**615, rue James Sud, 1<sup>er</sup> étage

Thunder Bay (Ontario) P7E 6P6

Téléphone : 807-474-2981

Télec. : 807-474-2999

---

**Bureau régional de Toronto et sa région****Dolores Cascone** (conseils scolaires de langue anglaise)

3300, rue Bloor Ouest

Sun Life Financial Centre, bureau 3610 – Tour du Centre

Toronto (Ontario) M8X 2X3

Téléphone : 416-325-6870

Télec. : 416-325-4153

**Zineb Sebbane** (conseils scolaires de langue française)

900, rue Bay

Édifice Mowat, 24<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M7A 1L2

Téléphone : 416-325-8870

Télec. : 416-314-7836

---

## Annexe 1

## Effectifs de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein selon les prévisions pour 2013-2014

Index	CSD N°	Nom du CSD	Effectif prévu
1	1	DSB Ontario North East	598
2	2	Algoma DSB	884
3	3	Rainbow DSB	1 092
4	4	Near North DSB	832
5	5.1	Keewatin-Patricia DSB	338
6	5.2	Rainy River DSB	182
7	6.1	Lakehead DSB	884
8	6.2	Superior-Greenstone DSB	78
9	7	Bluewater DSB	1 482
10	8	Avon Maitland DSB	1 378
11	9	Greater Essex County DSB	3 198
12	10	Lambton Kent DSB	2 106
13	11	Thames Valley DSB	6 682
14	12	Toronto DSB	26 364
15	13	Durham DSB	6 136
16	14	Kawartha Pine Ridge DSB	3 016
17	15	Trillium Lakelands DSB	1 378
18	16	York Region DSB	10 192
19	17	Simcoe County DSB	4 550
20	18	Upper Grand DSB	3 224
21	19	Peel DSB	15 002
22	20	Halton DSB	5 538
23	21	Hamilton-Wentworth DSB	4 550
24	22	DSB of Niagara	3 224
25	23	Grand Erie DSB	2 418
26	24	Waterloo Region DSB	6 136
27	25	Ottawa-Carleton DSB	6 812
28	26	Upper Canada DSB	2 548
29	27	Limestone DSB	1 950
30	28	Renfrew County DSB	806

## Effectifs de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein selon les prévisions pour 2013-2014

Index	CSD N°	Nom du CSD	Effectif prévu
31	29	Hastings and Prince Edward DSB	1 404
32	30.1	Northeastern Catholic DSB	234
33	30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	260
34	31	Huron-Superior Catholic DSB	390
35	32	Sudbury Catholic DSB	546
36	33.1	Northwest Catholic DSB	338
37	33.2	Kenora Catholic DSB	156
38	34.1	Thunder Bay Catholic DSB	728
39	34.2	Superior North Catholic DSB	78
40	35	Bruce-Grey Catholic DSB	312
41	36	Huron-Perth Catholic DSB	416
42	37	Windsor-Essex Catholic DSB	1 742
43	38	London District Catholic School Board	1 612
44	39	St. Clair Catholic DSB	910
45	40	Toronto Catholic DSB	7 644
46	41	Peterborough V N C Catholic DSB	1 274
47	42	York Catholic DSB	5 096
48	43	Dufferin-Peel Catholic DSB	6 318
49	44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	1 716
50	45	Durham Catholic DSB	1 872
51	46	Halton Catholic DSB	2 548
52	47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	2 340
53	48	Wellington Catholic DSB	702
54	49	Waterloo Catholic DSB	2 158
55	50	Niagara Catholic DSB	2 054
56	51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	884
57	52	Catholic DSB of Eastern Ontario	988
58	53	Ottawa Catholic DSB	2 990
59	54	Renfrew County Catholic DSB	416
60	55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	936

Annexe 1

Effectifs de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein selon les prévisions pour 2013-2014

Index	CSD N°	Nom du CSD	Effectif prévu
61	56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	234
62	57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	234
63	58	CSD du Centre Sud-Ouest	1 326
64	59	CSD des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	1 378
65	60.1	CSD catholique des Grandes-Rivières	598
66	60.2	CSD catholique Franco-Nord	286
67	61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	806
68	62	CSD catholique des Aurores boréales	104
69	63	CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest	1 248
70	64	CSD catholique Centre-Sud	1 820
71	65	CSD catholique de l'Est ontarien	1 014
72	66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	2 340
<b>Total provincial</b>			<b>184 028</b>